



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Renouvellement urbain des quartiers Olivades Sud et Mistral a Avignon

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE D AVIGNON

Raison sociale

MAIRIE D'AVIGNON

N° SIRET

21840007500014

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MARTIN

Prénom(s)

JEAN-BAPTISTE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne le renouvellement urbain des quartiers Olivades Sud et Mistral, au sud d'Avignon, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU). Il consiste en une recomposition urbaine de ces deux quartiers mitoyens et fonctionnellement liés. Le projet porte à la fois sur le bâti (logements collectifs et équipements) et les espaces extérieurs. OLIVADES SUD Le maître d'ouvrage des travaux est la Ville d'Avignon. Le projet portant sur le quartier Olivades Sud prévoit : - LOGEMENTS : - déconstruction de 6 immeubles de logements sociaux (336 logements), - construction d'immeubles de logements au sein de 4 lots à bâtir représentant entre 90 et 100 nouveaux logements. - EQUIPEMENTS : - déconstruction de la salle Cabrière et de la galerie commerciale, - construction d'équipements sportifs sous la forme de constructions légères (type yourte) et d'un équipement commercial. - ESPACES EXTÉRIEURS - requalification des espaces publics et des espaces extérieurs des résidences, à la faveur des modes doux et de la végétalisation, - création d'un nouveau parc public, - réaménagement de la cour de l'école des Olivades (végétalisation, désimperméabilisation) et de son entrée afin de remettre l'école au cœur du quartier.

4.2 Objectifs du projet

La programmation repose globalement sur 4 objectifs : 1. Développer une véritable centralité urbaine à l'échelle du sud de la commune, proposant toutes les fonctions urbaines inhérentes à ce type de polarité : commerce de proximité, espaces récréatifs de qualité, équipements publics et scolaires modernes, mobilité apaisée et alternative au tout véhicule... 2. Assurer une continuité paysagère et d'usage depuis la Rocade Charles de Gaulle jusqu'à la ZAC Joly Jean ; 3. Diversifier le parc social dans son traitement esthétique et sa typologie ; 4. Pacifier certains secteurs particulièrement stigmatisés en améliorant la qualité des espaces communs et en changeant l'image de ces quartiers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Olivades Sud : - Phase 1 : deconstructions ouest / 2024 - 2026 Cette phase doit permettre la liberation d'emprises importantes dans la partie ouest du secteur Olivades Sud, par la deconstruction d'ensemble de logements sociaux et d'un equipement : - Deconstructions residences Ventoureso Sud, Ventoureso Nord : 2023-24 (realise) - Deconstruction residence Alize Ouest : 2024-25 - Deconstruction tours Alize et Salle Cabriere : 2025-26 - Phase 2 : Amenagements centraux / 2025 - 2027 Cette phase consiste en l'amenagement des espaces centraux du secteur, autour de l'ecole. - Amenagement parc et parvis d'ecole et reamenagement cours d'ecole : 2025-26 - Rehabilitation residence Alizee : 2026 - Amenagement transitoire des friches Ventoureso et Alize : 2026 - Phase 3 : Amenagements Est / 2026- 2028 Cette phase concerne la partie est du secteur Olivades Sud - Deconstruction batiment residence Le Ponant : 2026 - Rehabilitation residence Le Ponant : 2027-28 - Rehabilitation Groupe Scolaire Olivades : 2028 - Deconstruction Centre Commercial : 2027 - 2028 - Amenagement Rue Valayer et coeur d'ilot de la residence Alizee : 2027-2028 - Phase 4 : Constructions neuves / 2028-2031 Cette phase finalise le projet sur le secteur Olivades Sud, avec notamment l'accueil de nouvelles constructions - Commercialisation des lots sur la bande ouest et constructions residences et espaces commerciaux : 2028-2031, - Amenagement des espaces publics au nord de l'ecole et de la rue Pamard MISTRAL : - Rehabilitation : Octobre 2025 / Livraison previsionnelle : mai 2027, - Poste de police : octobre 2025 / Livraison previsionnelle : mai 2026, - Espaces extérieurs :

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet permettra une veritable recomposition urbaine autour d'un parc prolonge. Les residents beneficieront de logements rehabilites ou neufs dans un quartier entierement renouvele, plus sobre et plus resilient sur le plan energetique et environnemental. Le cadre de vie y sera apaise sous l'effet combine de la desimpermeabilisation/re vegetalisation des sols et de la redistribution de l'espace public au profit des mobilites douces avec un itineraire continu et fonctionnel.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

> Loi sur l'eau : reconnaissance d'antériorité des aménagements existants suivie d'un Porter a connaissance. Demarche validee par la DDT84 > Permis d'aménager : secteur Mistral > Permis de construire pour l'aménagement de l'entrée de l'école.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Logements rehabilites Surfaces permeables Surface de plancher demolie Surface de plancher a construire Emprise au sol - Situation exitante Emprises au sol - Situation projetee : 1 - Emprise au sol apres demolition (hors bati neuf) 2 - Emprise au sol bati neuf 3 - Emprise au sol projet (conserve + neuf) Assiette de terrain Olivades	(283, Nombre) (Perimetre Olivades Sud : 30 a 35% Mistral : 47%, %) (28 107, m²) (8 295 , m²) (25 273, m²) (1 - 13 340 2 - 5 030

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Place des Olivades 84000 Avignon

Code postal : 84000 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°48'43"E , " Lat. : 43°55'40"N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' '' Lat. : ° ' ''Point de d'arrivée : Long. : ° ' '' Lat. : ° ' ''

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le perimetre de projet est entierement compris dans la zone UG du PLU d'Avignon, qui correspond a une zone d'habitat constitue de « Grands ensembles ».

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet consiste en un renouvellement urbain de quartiers existants construits durant les Trente glorieuses.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La ville d'Avignon dispose d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui a été approuvé par délibération du conseil municipal le 24 septembre 2022. Au regard du PPBE de la Ville d'Avignon : Le projet est situé en bordure sud de la Rocade Charles de Gaulle, sur le tronçon routier compris entre la N100 et la RD907, identifié sous le code C_22 : Le projet s'inscrit dans une zone
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le secteur de projet est partiellement situé dans le périmètre de 500m valant servitude autour de l'abbaye Saint-Ruf, classée monument historique depuis le 31/12/1887.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) Rhone - Avignon, Le Pontet, Sorgues, approuvé le 20 juin 2023 ; PPRI de la Durance prescrit le 7 décembre 2011 sur la commune d'Avignon ; Porter à connaissance (PAC) sur le
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) de la Durance a été prescrit le 7 décembre 2011 sur la commune d'Avignon ; Dans l'attente de l'approbation du PPRI Durance, la gestion de l'urbanisme s'appuie sur un
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe a proximite des sites suivants : - La Durance, site Natura 2000 lies aux Directives Habitats (FR9301589) et Oiseaux (FR93120003), a environ 1 km au sud ; - Le Rhone, site Natura 2000 lie a la Directive Habitat (FR9301590).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Cf PAC Actierra octobre 2025 Sur le perimetre Olivades Sud, presence d'un forage domestique cree en 2023 par l'association Les Jeunes Pousses dont le debit de prelevement maximal est de 3 m³/h pour un volume preleve de 2000 m³/an. Dans le cadre de la 1ere tranche de travaux des Olivades, il est prevu que la Ville d'Avignon reprenne l'exploitation du forage et augmente son volume
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le prelevement projete est extremement faible au regard de la recharge annuelle de la nappe. Il est sans incidence notable sur le niveau piezometrique de la nappe, la dynamique d'ecoulement et les usages existants (agricoles, AEP, ecologiques).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	EN PHASE TRAVAUX. Les deconstructions, la rehabilitation des logements et le reamenagement des espaces publics engendreront des dechets de chantier. En particulier, la deconstruction de 336 logements implique des mouvements importants de matiere et dechets. Le Grand Avignon, a engage une reflexion globale de metabolisme urbain et d'economie circulaire,
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒ ☒	☐ ☐	EN PHASE TRAVAUX. La rehabilitation des logements et le reamenagement des espaces publics necessiteront l'apport de materiaux neufs. Comme indique precedemment le Grand Avignon a engage une reflexion Les materiaux d'apport proviendront de ressources naturelles mais egalement du reemploi des materiaux issus de la deconstruction. Par exemple : sur le secteur Mistral, les dalles calcaires sur les facades seront

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet consiste en un renouvellement urbain de quartiers existants. Il n'engendrera pas d'augmentation de la population ou des usages donc pas d'augmentation prévisionnelle des besoins en eau ou assainissement. Le projet de recomposition des espaces publics est pensé de manière à limiter la pression sur la ressource en eau : - Choix d'essences adaptées au climat actuel et futur ; -
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'analyse des données bibliographiques à l'échelle de la commune et du périmètre éloigné a permis de préciser la richesse biologique potentielle des secteurs d'étude (sous-secteur Olivades sud, sous-secteur Mistral) et des environs. Les inventaires de terrains, réalisés le 25 mars 2025, avaient pour but d'identifier les enjeux potentiels du projet. Les secteurs d'étude ne se situent dans aucune
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se situe à proximité des sites suivants : - La Durance, site Natura 2000 lié aux Directives Habitats (FR9301589) et Oiseaux (FR93120003), à environ 1 km au sud ; - Le Rhône, site Natura 2000 lié à la Directive Habitat (FR9301590). Le projet s'inscrit dans un environnement urbain, anthropisé, et à distance des grands espaces naturels. Les obstacles sont nombreux : voiries, rocade, voies ferrées, voies de tramway,
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Dans l'attente de l'approbation du PPRI Durance, la gestion de l'urbanisme s'appuie sur un Plan de connaissance (PAC) qui a été notifié à la commune d'Avignon le 16 novembre 2017. Le projet est concerné par les zonages suivants du PAC : - zone bleue : zone urbanisée en aléa modéré, - zone bleu foncé : centre urbain dense en aléa fort. Le renouvellement urbain des
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le secteur de projet beneficiaire des politiques de mobilité issues des plans ou outils de planification (PPA, PPBE...) qui visent à favoriser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle en incitant notamment au report modal. Au droit du projet, ces politiques se sont notamment concrétisées par la desserte par le tramway T1 (station « Olivades ») et l'aménagement de la voie verte au droit de la rocade Charles de Gaulle. En lien avec ces
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	EN PHASE TRAVAUX. Un chantier est intrinsèquement une activité bruyante. Les bruits sont de natures très diverses du fait notamment de la multitude des travaux et interventions, de la puissance du matériel employé, de
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est situé en bordure sud de la Rocade Charles de Gaulle. Ce secteur est en situation d'exposition aux nuisances sonores de cet axe de circulation. D'après les données du Plan de Prévention du Bruit dans
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	EN PHASE TRAVAUX Des vibrations ponctuelles et temporaires sont envisagées en phase de chantier, notamment lors des démolitions et reconstructions. Des mesures seront mises en place afin de limiter les
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet s'insère dans un tissu urbain dense dans lequel l'éclairage nocturne est très présent, pour les besoins internes aux bâtiments et au niveau des espaces extérieurs. Dans le cadre du projet, le réaménagement
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La phase chantier est de nature à produire des poussières en particulier au cours des travaux de déconstructions et de requalification des espaces extérieurs (remaniement du sol). Les travaux se déroulant dans un secteur résidentiel dense et de manière prolongée (plusieurs mois), les riverains seront donc exposés à des nuisances. Selon l'étude qualité de l'air et
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	EN PHASE TRAVAUX. Les travaux de deconstructions, de rehabilitation des logements et de reamenagement des espaces publics engendreront des dechets de chantier. En particulier, la deconstruction de 336 logements implique des mouvements importants de dechets. Le Grand Avignon, a engage une reflexion globale de metabolisme urbain et d'economie circulaire, visant notamment a renforcer l'usage du recyclé dans la
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est partiellement situe dans le perimetre de 500m valant servitude autour de l'abbaye Saint-Ruf, classée monument historique depuis le 31/12/1887. Les aménagements au sein du perimetre Olivades Sud integre dans le rayon des 500m se feront en lien avec les services competents en matiere de patrimoine afin Ces aménagements consisteront principalement en des
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Loi sur l'eau : - Le renouvellement urbain des quartiers Olivades Sud et Mistral s'est fixé un objectif très important de désimperméabilisation (30 à 35 % sur Olivades Sud, 47% sur Mistral). A cette fin, il est prévu une large végétalisation des espaces extérieurs combinée à la mise en œuvre de revêtements plus perméables que ceux actuellement en place : pavés drainants, revêtements poreux, etc. ; - La gestion des eaux pluviales se fera désormais à ciel ouvert en s'appuyant sur un système de noues et de bassins. La gestion des eaux de ruissellement par infiltration au plus près du point de chute de l'eau sur le sol réduira également la longueur du trajet hydraulique ce qui limitera l'accumulation de polluants Cf PAC Actierra Octobre 2025 Sur le périmètre Olivades Sud, présence d'un forage domestique créé en 2023 par l'association Les

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

1. Nuisances en phase travaux Pour limiter les impacts du chantier, plusieurs actions sont prévues : - Qualité de l'air . Aspergion et humidification des zones de chantier . Bâchage et couverture des bennes . Nettoyage quotidien . Déballage des livraisons près des zones de tri . Suppression du polystyrène d'emballage - Bruit . Regroupement des tâches bruyantes sur des périodes courtes . Utilisation de machines insonorisées, électriques ou hydrauliques . Organisation du chantier pour éviter les manœuvres bruyantes (marche arrière) . Alarmes de recul multi-fréquences . Liaison radio entre postes . Matériel de coffrage silencieux . Optimisation des réservations pour limiter l'usage du marteau-piqueur . Planification spécifique des phases bruyantes Ces mesures figureront dans la Charte de Chantier Vert, à signer par toutes les entreprises et sous-traitants. 2. Nuisances en phase aménagée - Qualité de l'air . Promotion des mobilités alternatives . Limitation des poids lourds . Végétalisation et création d'écrans verts . Réduction des végétaux allergènes . Ventilation performante et prises d'air implantées dans les zones protégées - Bruit . Respect des normes acoustiques . Implantation des bâtiments selon les niveaux d'exposition sonore . Limitation de vitesse et des poids lourds sur la rocade . Ces dispositions sont également intégrées dans la Charte de Chantier Vert. 3. Matériaux et économie circulaire . Approche globale de réemploi menée par le Grand Avignon, la Ville et GDH . Analyse des matériaux issus de la déconstruction pour favoriser leur réutilisation . Réemploi sur site (ex : pierre pour aménagements publics, dalles calcaires en extérieur) . Stockage et amélioration de la terre végétale . Cahier de prescriptions environnementales pour les bâtiments neufs 4. Biodiversité . Mesures pour renforcer la présence écologique : Respect

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le secteur « Olivades Sud - Mistral » est situé en périphérie du centre historique d'Avignon, en bordure de la rocade sud/Charles de Gaulle. Ce secteur est constitutif de l'ancienne Zone à Urbaniser par Priorité (ZUP) dite des « quartiers Sud d'Avignon » qui a émergé au cours de la période des Trente glorieuses. Aujourd'hui composé de grands ensembles collectifs et représentant 17 983 habitants, ce secteur présente des dysfonctionnements urbains majeurs et des problématiques sociales très pregnantes. A ce titre, les quartiers Sud ont été identifiés comme l'un des trois Quartiers Prioritaires de la Ville d'Avignon (QPV) et relevant du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU). Le quartier des Olivades constitue le cœur du projet de renouvellement urbain, concentrant et imbriquant un grand nombre d'opérations

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MARTIN

Prénom JEAN-BAPTISTE

Qualité du signataire Directeur du Pole Urbanisme, Habitat, Ecologie ur

À AVIGNON

Fait le 23-10-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)